RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2FCA IMMO
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : [redacted]

<u>Les soussignés</u> :

- La société BELLA VENTURE représentée par Monsieur Benjamin AUBERT
- Monsieur Cédric FAURE demeurant [redacted]
- La société HOLDING CAMECELC, représentée par Monsieur Vincent CAMY
- La société SOCIETE DE GESTION DE BUREAU D'ETUDES MECANIQUES (SOGEBEM), représentée par Monsieur Jérôme FAURE

agissant en qualité de seuls associés de la société 2FCA IMMO, société civile immobilière au capital de 2 000 euros, dont le siège est [redacted]

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 juillet 2025

Nomment en qualité de cogérants de la Société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jérôme FAURE** demeurant [redacted]
- **Monsieur Vincent CAMY** demeurant [redacted]
- **Monsieur Benjamin AUBERT** de [redacted]

Les trois cogérants disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux.

Ils acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à SADIRAC
Le 16 juillet 2025

Jérôme FAURE
Représentant de la société SOGEBEM
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »



Vincent CAMY
Représentant de la société HOLDING CAMECELC
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »



Benjamin AUBERT
Représentant de la société BELLA VENTURE
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »



Cédric FAURE

